

SAINTE-ANNE - COMMUNE*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 0826102022

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/11/2022

Objet : 8ème délibération du 26 octobre 2022 : Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Exercice des mandats locaux

Date de télétransmission : 04/11/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[DELIB 8 du 26 octobre 2022-Fixation des indemnit_s de fonction des membres du conseil municipal.pdf]]

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL**12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20221104-0826102022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/11/2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPECOMMUNE DE
SAINTE ANNE

SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

Numéro de la délibération
8^{ème} délibération**Objet : Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-six du mois d'octobre, à seize heures et vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du maire, monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le
20 octobre 2022Membres
en exercice : 35**Présents (23) :**

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Mariane GRANDISSON, M. Bruno DESIREE M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Kitty COURIOL épouse LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents (12) :

Représentés (02) : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Marie-Anièce MANNE Epse REGELAN), M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francs BAPTISTE).

Excusés (02) : Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Eric LATCHOUMANIN.

Absents (08) : Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO Epse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE.

Secrétaire de séance : Bruno DESIREE
-----**Le conseil municipal ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-23, L2123-24 II et L2123-24-1 II ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 10 septembre 2022 ;

Considérant que, le conseil municipal se prononce dans le délai de trois mois suivant son installation sur la fixation des indemnités de fonction des membres du conseil municipal, à l'exception de l'indemnité du maire qui est de droit ;

Considérant les barèmes relatifs aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et, des conseillers municipaux correspondant à la strate démographique dans laquelle se situe la commune de Sainte-Anne ;

Considérant l'enveloppe globale maximale des indemnités de fonction allouables par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

A la majorité :

POUR : 23

ABSTENTIONS : 02 (Monsieur Patrick GALAS et Madame Jeannette COURIOL)

DE FIXER les indemnités de fonction des membres du conseil municipal, à l'exception de l'indemnité du maire qui est, de droit, fixée à 90 %, comme suit :

- adjoints : 26,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction : 6 % de l'indice brut terminal.

CHARGE le maire de l'exécution de cette délibération.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Francs BAPTISTE

*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».*

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT
LES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

ENVELOPPE BUDGETAIRE

: 246 209,23 €

Fonctions	Prénom et Nom	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	Monsieur Francs BAPTISTE	90 %
ADJOINTS		
1 ^{er} Adjoint	M. Lucien GALVANI	26,28 %
2 ^{ème} Adjointe	Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER	26,28 %
3 ^{ème} Adjoint	M. Yves QUIQUEREZ	26,28 %
4 ^{ème} Adjointe	Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	26,28 %
5 ^{ème} Adjoint	M. Marcel KANDASSAMY	26,28 %
6 ^{ème} Adjointe	Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE	26,28 %
7 ^{ème} Adjoint	M. Georges NARDIN	26,28 %
8 ^{ème} Adjointe	Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR	26,28 %
9 ^{ème} Adjoint	M. Jacques KANCEL	26,28 %
10 ^{ème} Adjointe	Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN	26,28 %
11 ^{ème} Adjoint	M. Hugues CHATEAUBON	26,28 %
12 ^{ème} Adjointe	Mme Dalila MARIE- JOSEPH	26,28 %
13 ^{ème} Adjoint	M. Fabrice DURO	26,28 %
CONSEILLERS MUNCIPAUX		
Conseillère municipale	Mme Nicole BAZZOLI	6 %
Conseiller municipal	M. Daniel BOUCAUD	6 %
Conseillère municipale	Mme Maude GEOFFROY	6 %
Conseillère municipale	Mme Liliane MALACQUIS	6 %
Conseiller municipal	M. Eric LATCHOUMANIN	6 %
Conseillère municipale	Mme Mariane GRANDISSON	6 %
Conseiller municipal	M. Bruno DESIREE	6 %
Conseiller municipal	M. Alain CUIRASSIER	6 %
Conseillère municipale	Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN	6 %
Conseiller municipal	M. Patrick GALAS	6 %
Conseillère municipale	Mme Jeannette COURIOL	6 %
Conseillère municipale	Mme Ketty COURIOL épouse LOMBION	6 %
Conseiller municipal	M. Sébastien GAUTHIER	6 %

Sainte-Anne, le 26 octobre 2022

